



District Haute Garonne de Football
**COMMISSION DEPARTEMENTALE
 DES STATUTS et REGLEMENTS**



Réunion restreinte du 18 Août 2020
Procès Verbal n°1

Présents : MM. CALMETTES – DESSENS – RAMPON

Invités : MM. FERRATGE – NARDARI

La Commission valide la liste des équipes bénéficiant d'un ou deux mutés supplémentaires pour la saison 2020/2021 :

1/ au titre du Statut de l'arbitrage (Article 45 du Statut de l'arbitrage de la LFO) :

Club (nom)	Club (numéro)	Niveau club	Mutés en + retenus	Equipes bénéficiaires retenues
ASPTT Grand Tlse	510380	District	1	Seniors 1 (D4)
AUTERIVE	522124	District	1	Seniors 1 (D4)
CASTELNAU D'ESTRETE.	520607	Ligue	2	Seniors 2 (D3)
CORNEBARRIEU	525718	District	1	Seniors 1 (D2)
ESCALQUENS	550350	District	1	Féminines Seniors (R1)
FC CANAL NORD	582601	District	1	Féminines Seniors 1 (Foot à 11)
JET	527639	District	1	U15 R1
PLAISANCE	518612	Ligue	2	1 muté en Seniors 1 (R2) + 1 muté en Seniors 2 (D3)
RANGUEIL	537945	Ligue	1	U18 (D1)
ROQUES CONFLUENT LSP	580684	District	1	Seniors 1 (D2)
SAINT SIMON	506204	Ligue	1	Seniors 2 (D4)
TOAC	505890	District	1	Seniors 1 (D1)

Nota : Les clubs de niveau Ligue dont une ou deux équipes Ligue bénéficient d'un ou deux mutés supplémentaires pour la saison 2020/2021, au titre du Statut de l'arbitrage, feront l'objet d'un PV émis par la CRSA de la Ligue d'Occitanie.

2/ au titre des clubs qui disposent d'une section féminine qui a participé et terminé un championnat féminin à 11 ou à 8, soit national, régional ou départemental, depuis au moins 2 saisons (Article 23 du RIO) :

Club (nom)	Club (numéro)	Niveau club	Mutés en + retenus	Equipes bénéficiaires retenues (compétition départementale)
AUSSONNE	522125	Ligue	1	Seniors 2 (D2)
CASTANET	510389	Ligue	1	U17 (D1)
COMMINGES ST GAUD.	590251	Ligue	1	Seniors 2 (D2)
EAUNES LABARTHE	547304	Ligue	1	Seniors 2 (D3)

ESCALQUENS	550350	District	1	Seniors 1 (D4)
FC CANAL NORD	582601	District	1	Féminines Seniors 1 (Foot à 11)
LABEGE INTER FC	590591	District	1	Féminines Seniors 1 (Foot à 11)
TFC	524391	Ligue	1	Féminines U15 (D3)
TF COMPANS	563753	District	1	Seniors 1 (D1)

Nota :

* **FC CANAL NORD (582601)** : ce club pourra utiliser 2 mutés supplémentaires pour l'équipe Féminines Seniors 1 (Foot à 11) en raison du cumul avec le muté supplémentaire accordé au titre du statut de l'arbitrage (voir §1 du présent compte-rendu).

* **SAINT ORENS (524101)** : demande du club non retenue :

→ l'équipe féminine U15 n'a pas été engagée dans un championnat féminin à 11 ou à 8 au cours de la saison 2018/2019.

* **SAINT LYS (524099)** : demande du club non retenue :

→ aucune équipe féminine U15, U18 ou seniors n'a été engagée dans un championnat féminin à 11 ou à 8 au cours des saisons 2018/2019 et 2019/2020. De même, aucune entente n'a été déclarée au district dans ces mêmes catégories.

3/ au titre des clubs engageant pour la première fois une équipe senior (Article 17 du RIO) :

Club (nom)	Club (numéro)	Niveau club	Mutés en + retenus	Equipe retenue
ESE ST JORY 1923	560395	District	2	Seniors 1 (D5)
FC LAMASQUERE	560394	District	2	Seniors 1 (D5)

Le Secrétaire de la Commission
Maurice DESSENS

Le Président de la Commission
Hubert CALMETTES